



N° 2025-20

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat managé de téléphonie fixe-PARTIE MATERIEL, SERVICES ET PRESTATION avec ALLEO de Bouygues Telecoms-32 Bd Victor Hugo-92 110 CLICHY comprenant :

- l'installation des produits
- l'hébergement et la sauvegarde des données
- l'assistance technique

Date de prise d'effet : 10/7/2025, pour une année, reconductible tacitement

Coût : 995 € H.T

Fait à Bernes-sur-Oise, le 15/7/2025

Le Maire,
Par empêchement
L'Adjointe au Maire



~~Véronique APPOLONUS~~

Date de diffusion : 17 juillet 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr